

Législature 2016-2021 - Rapport de la commission technique - Préavis No 60

Rapport sur le préavis municipal no 60 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de:

M. Sébastien BERTHERIN, 1^{er} membre et rapporteur
M. Olivier Moulin
M. Jean-Marc Jaquier
Mme Véronique Villaine
M. Patrick Wegmann

s'est réunie le mardi 2 juillet 2019

Remerciements

La commission remercie M. Michael Rohrer et M. Ranfiss Trujillo pour leur disponibilité et les informations transmises ainsi que pour les réponses fournies.

Préambule

La Municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de CHF 1'732'273 pour effectuer des travaux afin de mettre en conformité les infrastructures souterraines ainsi que le remplacement du revêtement de la route de la rue de Mauverney, tronçon Perron-Alpes. Il s'agit également de modifier certains trottoirs de la rue susnommée.

Exposé

M. Michael Rohrer d'emblée nous a expliqué que ce préavis est la suite du projet zone 30. Il nous a également précisé que les conduites datant de 1923 sont vétustes.

De plus, il est nécessaire de se mettre en conformité avec le PDDE¹ afin de remplacer le collecteur unitaire par la pose d'un collecteur d'eaux claires et d'un collecteur d'eaux usées. Pour rappel, seuls le chemin des Vignes ainsi que le Vieux Bourg sont encore équipés d'un collecteur unique.

M. Michael Rohrer nous a expliqué que les servitudes ont été finalisées avec la mise à l'enquête et que les discussions avec les propriétaires se sont bien déroulées. En effet, ces derniers ont gardé leur droit à bâtir. De plus, les négociations ont été cordiales et il n'y aura pas de frais d'acquisitions supplémentaires.

Lampadaires :

La commission s'est posée la question sur le renouvellement des lampadaires et pourquoi ce poste ne se trouvait pas au budget.

¹ Plans directeurs de distribution d'eau potable

M. Michael Rohrer nous a répondu que le remplacement des lampadaires était lié au préavis 14 lequel a été accepté par le Conseil Communal le 22 juin 2017. Les coûts liés seront pris en charge par ledit préavis.

Il nous a précisé que le projet était en cours et que la Municipalité avait eu gain de cause suite à des oppositions, mais attendait la fin du délai de recours.

Modification des trottoirs :

Suite aux questions de la Commission, Messieurs Rohrer et Trujillo ont pu éclairer notre lanterne. Il ressort des discussions que l'aménagement de ce tronçon de route a notamment pour but, d'augmenter la sécurité des piétons cheminant sur ces trottoirs et de favoriser une mobilité douce.

Messieurs Rohrer et Trujillo nous ont expliqué avoir eu de nombreuses contraintes dans l'aménagement des trottoirs de la rue de Mauverney devant la parcelle 562 et 958 notamment à cause des places de stationnement existantes sur cette parcelle.

Il ressort des discussions :

- Que le trottoir du secteur A sera élargi et mesurera 2,50 mètres. Le trottoir aura une hauteur de 4 cm (rehaussement). Le but étant de laisser les usagers des places de stationnement devant l'immeuble de la rue de Mauverney 6 se stationner.

M. Rohrer nous a précisé que si des travaux devaient être entrepris sur cette parcelle, ces derniers devraient prendre en compte une modification de ce parking en créant une voie de sortie et une voie d'entrée ainsi qu'un rehaussement du trottoir à 10 cm afin d'améliorer la sécurité des piétons. Le coût des travaux serait pris en charge par les propriétaires de cette parcelle.

- Que le trottoir du secteur B, devant les parcelles 562 et 958 ne mesurera que 1,50 mètres. En effet, le parking se trouvant devant les parcelles empêche un élargissement supplémentaire à cet endroit. Toutefois, il est important de relever que le trottoir actuel mesure 1,20 mètre et que le nouveau sera plus grand de 30 cm. Il sera également dans les normes. De plus, sa hauteur sera de 10 cm ce qui apportera une sécurité supplémentaire aux piétons. Nous avons également constaté de ce tronçon de trottoir réduit à 1,50 mètres ne le sera que de 30 mètres.

M. Rohrer nous a également précisé que si des travaux devaient être entrepris sur cette parcelle, les propriétaires devraient prendre en compte, à leur frais, une modification de ce parking en créant un trottoir de 2,50 mètres. Il s'agirait du même processus que pour la partie A. Cette parcelle étant une hoirie, ces travaux pourraient être faits à une échéance de 2022-2023.

Les autres tronçons du secteur B mesureront 2,50 mètres de large et 10 cm de hauteur.

- Enfin concernant le secteur C, il n'y aura pas de changement et les trottoirs mesureront 2,50 mètres avec une hauteur de 10 cm.

Bruit :

La Municipalité a décidé pour satisfaire aux mesures imposées par le plan d'assainissement du bruit routier et pour répondre à l'ordonnance sur la protection contre le bruit routier, d'installer sur le secteur B et C un revêtement de type phonoabsorbant (OPB). Les secteurs B et C ont été choisis suite à une étude d'impact sur le bruit, celle-ci ayant été faite avant la mise en service de la zone 30.

La Commission a sollicité M. Michael Rohrer afin de comprendre pourquoi ce type de revêtement n'était pas installé sur le tronçon A.

Ce dernier nous a expliqué que ce type de revêtement (OPB) avait une durée de vie plus courte qu'un revêtement normal. En effet, un revêtement OPB a une durée de vie de 10 à 15 ans tandis que la durée de vie d'un revêtement normal est de 20 à 25 ans.

De plus, il nous a été précisé qu'un revêtement normal était financièrement plus économique qu'un phonoabsorbant et qu'à 30 km/h, la différence entre les deux revêtements était minime.

Circulation :

La Commission a demandé à M. Michael Rohrer de nous expliquer la vision de la Municipalité concernant la problématique liée à la circulation durant les travaux.

Ce dernier nous a expliqué que le concept de circulation n'était pas encore décidé car il y avait encore plusieurs inconnues. En effet, ils sont dans l'attente du projet d'exécution.

Cependant, Michael Rohrer nous a garanti que le concept se fera dans une démarche consensuelle, notamment avec les usagers et habitants du tronçon précité.

Il nous a précisé que son service fera son maximum pour garantir un flux de circulation mais il a précisé que lors de la pose des enrobés, il sera difficile de laisser circuler les véhicules.

Suite aux questions de la Commission, Michael Rohrer nous a confirmé que les habitants seraient avisés des différentes phases des travaux par le biais d'un flyer. Les détails se trouveront dans le projet d'exécution.

Aspect financier :

La commission avait quelques questions à ce sujet mais laisse bien entendu le soin à la Commission financière de traiter cet aspect.

Des discussions, il ressort que la Commune devra s'acquitter des frais du Génie civil et les coûts seront repartis via une clé de répartition entre les différents prestataires.

En effet, par exemple, les coûts du changement des conduites seront pris en charge par le SEIC ainsi que les frais inhérents à ce prestataire.

Michael Rohrer nous a également informé que le coût des travaux pouvait augmenter ou diminuer de +/- 20%. Ce pourcentage est une norme d'ingénieurs SIA lors de la rédaction d'un avant-projet.

Délai et durée des travaux :

Messieurs Rohrer et Trujillo nous ont expliqué que la date de début des travaux pouvait être avancée ou reculée en fonction des conditions climatiques.

De plus, ils nous ont expliqué que la durée des travaux était réaliste compte tenu des choses à réaliser. En effet, la mise en place du chantier durera plusieurs jours, l'assainissement et la gestion du trafic durera entre 6 et 7 mois.

Appel d'offre :

Nous avons questionné nos interlocuteurs au sujet de l'appel d'offre des entreprises qui s'occuperont de ce chantier. Le choix se fera en fonction de nombreux critères dont le prix, le respect des conventions collectives de travail, l'égalité ainsi que les problématiques liées à l'environnement.

Ils ont ajouté que les entreprises ne pourront pas sous-traiter plus de 20% du chantier. De plus, elles devront répondre aux valeurs que la Municipalité défend.

Vœux :

Suite aux explications fournies par Messieurs Rohrer et Trujillo, la Commission a décidé de formuler trois vœux :

- Nous aimerions que, dans son étude détaillée, la Municipalité considère la possibilité d'installer un revêtement de type phonoabsorbant (OPB) sur l'ensemble du tronçon et pas seulement sur une partie de celui-ci, ceci bien entendu en relation avec une réelle plus-value pour les habitants au niveau du bruit et tenant compte des contraintes financières.
- Nous demandons également que l'étude tienne compte du marquage au sol actuel de la rue de Mauverney qui – si nous avons bien compris le principe – donne par sa couleur différente une illusion d'optique incitant les automobilistes à ralentir, et que ce marquage soit reconduit jusque en haut de la rue de Mauverney.
- Nous souhaitons que la Municipalité puisse installer une signalisation adéquate ainsi que des informations détaillées sur le chantier pour les nombreux usagers de ce tronçon. La Commission propose de créer un grand panneau d'information à proximité des travaux.

Conclusion :

Fondée sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, de prendre la décision suivante, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal no 60 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes ;
- Ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Ouï - le rapport de la commission des finances ;
- Considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- Décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 1'825'000.- et d'autoriser la Municipalité d'entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'732'273

M. Sébastien BERTHERIN
1er membre et rapporteur



M. Olivier Moulin



M. Jean-Marc Jaquier

Mme Véronique Villaine



M. Patrick Wegmann

